

● (1510)

Une voix: Allons donc.

[Français]

M. Buchanan: Examinons les faits. Pour 1976-1977, nous avons annoncé une croissance de 16 p. 100 par rapport à l'année financière précédente. L'augmentation réelle n'a été que 10.4 p. 100, soit 5.5 p. 100 de moins que prévu. La même chose s'est produite en 1977-1978, lorsque la limite d'accroissement avait été fixée à environ 10 p. 100 et que la croissance réelle ne fut que de 7.1 p. 100. Mon prédécesseur a annoncé en février dernier un plafond de 9.8 p. 100 pour 1978-1979. Cette limite fut réduite à 9.5 p. 100 au mois d'août et nous comptons atteindre notre objectif.

Je dépose aujourd'hui les prévisions pour 1979-1980. On anticipe une augmentation du total des dépenses gouvernementales de 8.9 p. 100. Le total des dépenses prévues de 52.6 milliards de dollars comprend les dépenses budgétaires et non budgétaires ainsi que les dépenses prévues aux budgets supplémentaires qui seront présentés au cours de l'année. Étant donné la performance antérieure, nous pouvons assurer les honorables députés que nous respecterons à l'égard du grand total le plafond établi.

Je tiens à souligner que pour la troisième année consécutive l'augmentation des dépenses globales du gouvernement se chiffre à moins de 10 p. 100. Ce niveau de croissance respecte la politique du gouvernement voulant que l'augmentation des dépenses soit inférieure à la croissance nominale du produit national brut, laquelle, selon les prévisions, se chiffrera à 11 p. 100 en 1979-1980.

[Traduction]

Cet objectif n'a pas été facile à atteindre et je crois que cela démontre le calibre de mes collègues du cabinet qui ont mis de côté leurs priorités ministérielles pour se conformer à la rigueur des restrictions des dépenses, pour le bien commun de tous les Canadiens.

C'est grâce à cet esprit de coopération et de restriction que je suis en mesure de déposer avec fierté ces prévisions des dépenses, qui présentent des dépenses totales de 52.6 milliards de dollars, comparativement à 48.3 milliards en 1978-1979. Ces prévisions répondent à deux objectifs très importants sur le plan financier. Premièrement, elles respectent les réductions de dépenses annoncées en août dernier, comme en témoigne le fait que 38 ministères et organismes reçoivent moins d'argent cette année que l'an dernier. Le deuxième objectif était de voir à ce que la croissance des dépenses publiques soit inférieure à la croissance nominale du produit national brut. Nous avons également atteint cet objectif.

Et, monsieur l'Orateur, afin d'empêcher les gens de comparer des pommes à des oranges, permettez-moi d'expliquer une fois de plus les raisons pour lesquelles on compare la croissance des dépenses à la croissance nominale du PNB. Le gouvernement, comme tous les acheteurs de biens et services, doit payer les prix d'aujourd'hui tenant compte de l'inflation. Par conséquent, les augmentations des dépenses doivent être comparées aux chiffres du PNB qui tiennent compte de l'inflation. Il y a eu une certaine confusion par le passé, parce que certains ont voulu comparer la croissance des dépenses à la croissance réelle du PNB, ce qui est inexact et inapproprié.

Comme je l'ai indiqué, monsieur l'Orateur, nous avons atteint nos objectifs sur le plan financier. Mais que dire d'un

Budget principal des dépenses

autre résultat important du programme de réduction des dépenses annoncé en août? Nous avons alors prévu que les réductions entraîneraient la suppression de 5,000 postes dans la Fonction publique. Le Budget principal indique une réduction de 6,685 années-personnes, y compris le transfert de 1,400 années-personnes aux provinces afin d'assurer le fonctionnement de certains hôpitaux affectés aux anciens combattants, d'où une réduction réelle d'environ 5,200 postes dans la Fonction publique. Je suis heureux de dire que cette réduction pourra être réalisée avec un minimum d'inconvénients pour les membres de la Fonction publique fédérale.

En 1975-1976, lorsque nous avons annoncé le programme de restrictions, la croissance de la Fonction publique a été réduite à 4.1 p. 100. L'année suivante, elle a été réduite de façon substantielle, à 1.3 p. 100. Au cours des années financières 1977-1978 et 1978-1979, la croissance a été de 0.6 p. 100, soit environ 2,000 postes. Après cette période de quatre ans de contrôles stricts, nous avons fait davantage et avons réduit, en termes absolus, le nombre des années-personnes autorisées de 2 p. 100, ramenant les effectifs autorisés de la Fonction publique au niveau d'il y a trois ou quatre ans.

Le nombre total des années-personnes autorisées pour 1979-1980 est de 318,435, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 317,184 années-personnes autorisées en 1975-1976. Comparativement à l'année financière en cours, il s'agit d'une diminution de 2.1 p. 100. Il s'agit là d'une réalisation louable, compte tenu particulièrement de la croissance prévue de 1.9 p. 100 de la population active au Canada. Et, il faut souligner, monsieur l'Orateur, que pour la quatrième année consécutive, le taux de croissance de la Fonction publique fédérale a été inférieur à celui de la population active du Canada. Il va également sans dire, monsieur l'Orateur, que ce nombre moins élevé de fonctionnaires offre ses services à un plus grand nombre de Canadiens. Le nombre de fonctionnaires n'a pas grandi au même rythme que le pays.

Les réductions des dépenses et du nombre d'années-personnes signifient qu'il y a plus d'argent à placer dans le secteur privé au Canada. Il est évident, si l'on examine les chiffres de l'an dernier, que le secteur privé a réagi de façon positive par une création nette de 400,000 emplois . . .

Des voix: Bravo!

M. Buchanan: . . . ce que mon collègue le ministre des Finances (M. Chrétien) s'évertue à expliquer aux députés d'en face.

En fait, lorsque nous examinons l'augmentation de 4,291 millions de dollars du budget total dans le budget principal pour 1979-1980, par rapport à l'année précédente, les effets des économies gouvernementales deviennent de plus en plus évidents.

Une voix: La plus forte augmentation en dollars depuis cinq ans.

M. Buchanan: Plus de la moitié de cette augmentation, 57.7 p. 100, est attribuable aux paiements de transfert versés à des particuliers, à d'autres paliers d'administration et aux subventions et autres paiements de transfert. Plus de la moitié des dépenses supplémentaires est tout simplement distribuée par le Trésor fédéral afin d'améliorer les chances des Canadiens à travers le pays et de promouvoir l'égalité. L'autre facteur principal qui contribue à l'augmentation est la dette publique qui intervient pour 43.1 p. 100 de l'augmentation par suite des